

Perception de Papeete :

Licences.....	11.241 67	
Patentes fixes.....	24.785 55	
— proportionnelles.....	16.060 74	
Formules.....	775 »	
Frais d'avertissement.....	47 80	
		<u>52.910 76</u>
Taxe sur les chiens.....	4.280 »	
Frais d'avertissement.....	42 80	
		<u>4.322 80</u>
Total de la perception de Papeete.....		57.233 56

Perception de Taravao :

Licences.....	500 »	
Patentes fixes.....	1.750 »	
— proportionnelles.....	295 »	
Formules.....	32 50	
Frais d'avertissement.....	2 20	
		<u>2.579 70</u>
Taxe sur les chiens.....	2.340 »	
Frais d'avertissement.....	23 40	
		<u>2.363 40</u>
Total de la perception de Taravao.....		4.943 10

Perception de Moorea :

Licences.....	500 »	
Patentes fixes.....	200 »	
— proportionnelles.....	90 »	
Formules.....	15 »	
Frais d'avertissement.....	1 10	
		<u>806 10</u>
Taxe sur les chiens.....	1.000 »	
Frais d'avertissement.....	9 40	
		<u>1.009 40</u>
Total de la perception de Moorea.....		1.815 50
Total général.....		<u>63.992^f 16</u>

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 19 mars 1897.

Signé : G. GABRIÉ.

Par le Gouverneur :
Le Directeur de l'Intérieur,
Signé : G. GALLET.